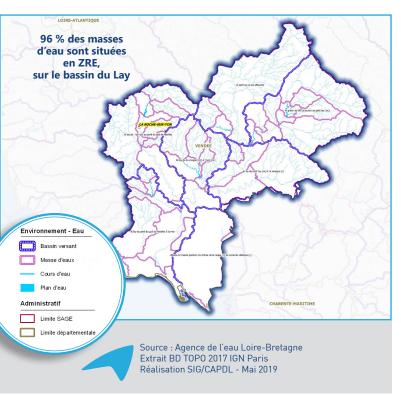








# **&** CARTE



# **EAU**

- 6 sous bassins versants liés aux barrages d'eau potable situés sur le secteur du SAGE.
- 37 masses d'eau superficielles.
- 4 masses d'eau souterraines.
- 1 captage d'eau potable : Sainte-Germaine (85).

# informations clés

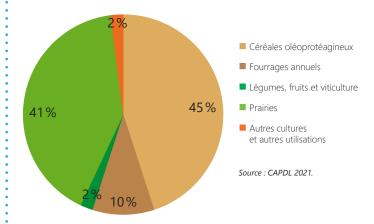
- ✓ Territoire 100 % vendéen (85).
- ✓ État d'avancement : le SAGE du Lay a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 mars 2011.

Président de la CLE du SAGE	James GANDRIEAU
Animation	Pascale MEGE
Portage	Syndicat mixte du Marais poitevin
Élu Chambre d'agriculture	Jean-Michel SAUBIEZ
Conseiller Chambre d'agriculture	Asma ZARAA

# **‡‡‡** AGRICULTURE

- Présence de l'irrigation sur ce secteur, avec des réserves collinaires et des prélèvements en nappe souterraine.
- ✓ Les prélèvements pour l'irrigation en 2018 :
  - 18 millions de m<sup>3</sup> d'eau de surface,
  - 15 millions de m³ d'eau souterraine (source : BNPE 2020.

# **&** OCCUPATION DES SOLS



2190

84% de terres agricoles

communes concernées, soit environ 200 000 habitants







## PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

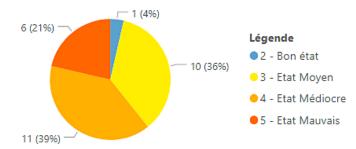
Les différents contrats territoriaux traitent de la gestion quantitative (« Secteur Lay »), des milieux aquatiques (captage Angle Guignard, « Petit Lay, Lay Médian Smagne »), et des pollutions diffuses (Captage de Rochereau, Captage Angle Guignard, «Petit Lay, Lay Médian Smagne »).



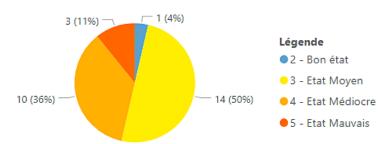
# **ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU**

Seuls 4 % des masses d'eau du SAGE ont atteint un bon état écologique, ce chiffre est stable par rapport à 2013. Cependant la situation est plutôt sur une voie d'amélioration, la part de masses d'eau avec un mauvais état écologique est passée de 21 % à 11 %.

#### • État écologique 2013



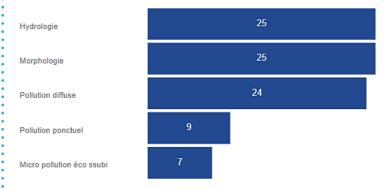
#### • État écologique 2017



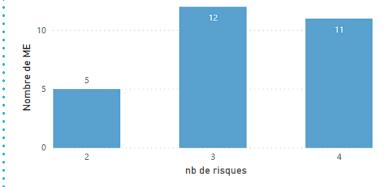
## **Y**PRESSIONS

Toutes les masses d'eau ont au moins 2 types de pression les déclassant. Les pressions les plus impactantes sur ce SAGE sont les pressions hydrologie, morphologie et pollution diffuse.

#### Nombre de masses d'eau par pression



#### • Nombre de pressions par masse d'eau



des masses d'eau en bon état écologique des masses d'eau concernées par la pression pollution diffuse



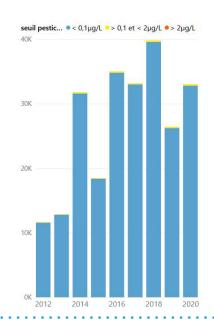


# QUALITÉ DE L'EAU

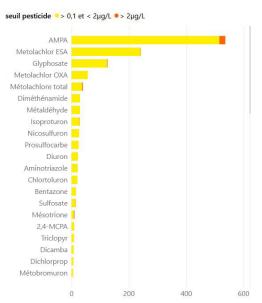
## **PESTICIDES**

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1µg/l reste très faible entre 2012 et 2020. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (61 %). On retrouve ensuite des herbicides (35 %).

#### Nombre d'analyses pesticides



# Nombre d'analyses par molécule entre 2012-2020



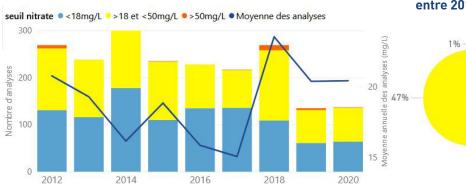
#### **NITRATES**

Entre 2012 et 2020 :

**51%** 

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

#### Nombre d'analyses de nitrates/an



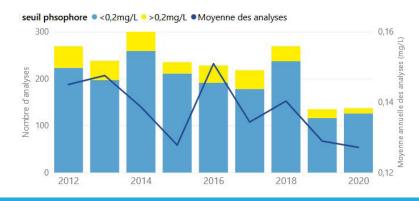
## **PHOSPHORE**

Entre 2012 et 2020 :

86%

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

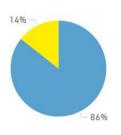
## Nombre d'analyses de phosphore



## en fonction des seuils entre 2012-2020

Répartition des analyses













- Etude volumes prélevables :
- AUP n° 2 est validé, ce dernier n'est que transitoire et pour une durée de 5 ans.

SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

- Inventaire des têtes de bassins versants.
- Pollution bactériologique dans la baie de l'Aiguillon.
- ✓ Taux d'étagement des cours d'eau pour la continuité écologique.
- Enjeu eau potable très fort :
  - 6 des 13 barrages d'eau potable du département sont sur ce SAGE et distribuent l'eau pour le département entier notamment sur la côte.
- ✓ Inventaire des cours d'eau sur le bassin du Lay réalisé par la DDTM en cours.
- Une étude de modélisation de flux bactériologiques sur le bassin du Lay est prévue pour hiérarchiser les sources de pollution et définir des actions.

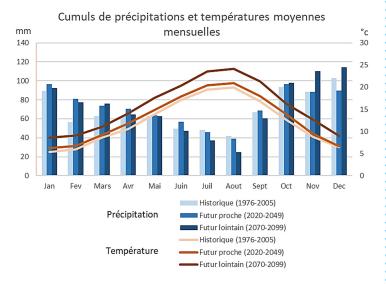
# **RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE**

- Améliorer le traitement du phosphore et de l'azote dans les stations d'épuration :
- obligation de traitement du phosphore pour ouvrages d'une capacité supérieure ou égale à 10 000 Équivalent Habitant (EH) rejetant les effluents traités dans les eaux douces. Amélioration du traitement en phosphore dans les stations d'épuration de capacité nominale supérieure ou égale à 2000 EH,
- concentration en phosphore maximal à ne pas dépasser : de 2000 EH à 10 000 EH : 2 mg/l et supérieur à 10 000 EH : 1 mg/l.
- Diminuer les apports phosphorés sur les bassins versants d'alimentation en eau po-
- mise en place de dispositifs de non rejet sur une période d'étiage minimale de 2 mois. Réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation et l'arrosage communal recommandée sur cette période d'étiage.
- Ruissellement Règle spécifique concernant la gestion des eaux pluviales :
  - limitation des débits spécifiques en sortie de parcelle aménagée de 5 à 10 l/s/ha.





# QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



#### ✓ En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

#### En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

### En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

# **ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?**

## Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été.
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

#### Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

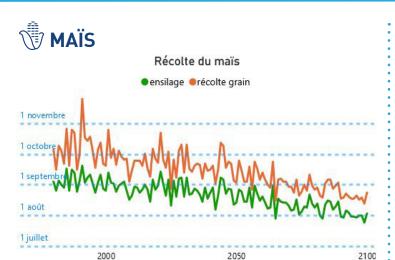
Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique











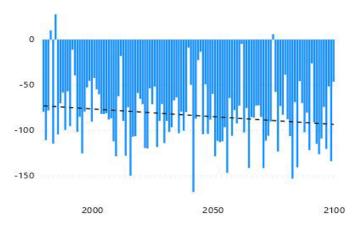
SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

#### Accélération des stades :

- possibilité de changer de variété pour une plus tardive, à condition d'avoir de ne pas être limité par la disponibilité de l'eau,
- · levée plus rapide,
- semi plus précoce possible.

Cumul BH entre 15 feuille et limite d'avortement des grains



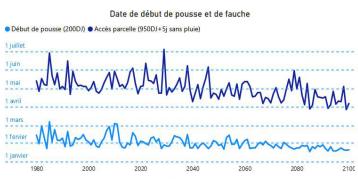
## ✓ Diminution de la disponibilité de l'eau :

• dégradation du bilan hydrique sur la période la plus critique de la plante.

# Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du risque d'avoir un second vol de pyrale,
- remonter de la sesamie.

# PRAIRIE

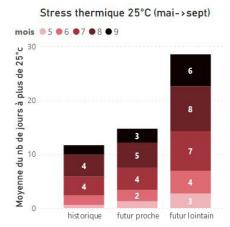


## Accélération de la pousse de l'herbe :

- démarrage plus précoce de la pousse de l'herbe,
- date de fauche printanière avancée.

## Augmentation de la pousse de l'herbe :

 pic de production au printemps plus important et rebond de pousse à l'automne.



# Pousse estivale ralentie, voire stoppée :

- augmentation du nombre de jours sans pousse de Raygras,
- dégradation du bilan hydrique en été.

#### Difficulté des semis en fin d'été :

 des conditions de semis de plus en plus sèches et chaudes.